

Département du  
Bas-Rhin



Arrondissement

MOLSHEIM



## Avis d'appel à candidature

### Renouvellement du Centre Communal d'Action Sociale

Suite aux élections municipales du 15 mars 2026, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Rosheim doit être renouvelé.

Celui-ci comprend des membres élus en son sein à la représentation proportionnelle par le conseil municipal et des membres nommés par le maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

En application des articles L123-6 et R123-11 du code de l'action sociale et des familles, doivent figurer au nombre des membres nommés :

- **Un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) ;**
- **Un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département ;**
- **Un représentant des associations de personnes handicapées du département ;**
- **Un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.**

Les associations, qui doivent avoir leur siège dans le département, sont invitées à proposer des personnes susceptibles de les représenter en donnant au maire, sauf impossibilité dûment justifiée, une liste comportant au moins trois personnes.

Les associations ayant le même objet peuvent proposer une liste commune.

Les listes devront parvenir à Monsieur le Maire de Rosheim par courriel à l'adresse [mairie@rosheim.com](mailto:mairie@rosheim.com) ou par courrier déposé en mairie de Rosheim (84 Place de la République) au plus tard le 29 avril 2026 à 18h.

Affiché à la mairie de Rosheim et publié sur le site internet de la commune.

Rosheim, le 13 avril 2026

Le Maire,  
Francis BACHELET

